



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

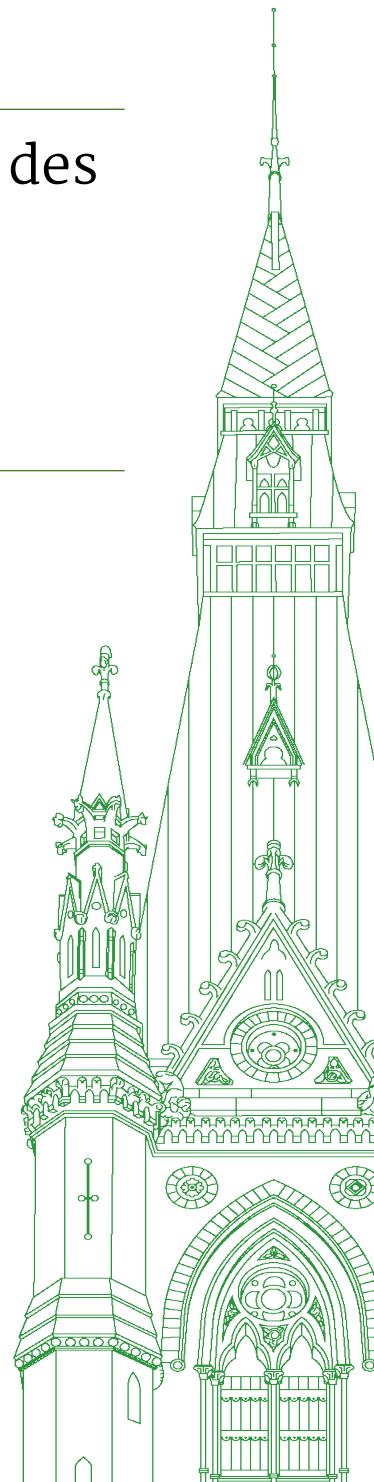
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 018

Le mardi 9 décembre 2025

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 9 décembre 2025

• (1105)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 18^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour une séance d'information sur la Vision et le plan à long terme de la Colline du Parlement et sur la réhabilitation de l'édifice du Centre. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices que vous trouverez sur les cartes posées sur la table. Il y a une courte vidéo que je vous invite à regarder, car c'est important pour la santé et la sécurité de tout le monde ici, surtout de nos interprètes.

Je rappelle aux membres du Comité que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les membres du Comité présents dans la salle doivent lever la main pour demander la parole. Ceux qui participent sur Zoom doivent utiliser, comme vous le savez, la fonction « main levée ».

Je souhaite la bienvenue aux témoins que nous entendrons aujourd'hui.

Nous accueillons Tom Kmiec, député et président du groupe de travail sur la Vision et le plan à long terme, la VPLT, et la réhabilitation de l'édifice du Centre.

De la Chambre des communes, nous accueillons Jeffrey LeBlanc, sous-greffier, Procédure, et Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information.

De SPAC, nous accueillons Jennifer Garrett, sous-ministre adjointe, Cité parlementaire.

Avant de commencer, j'aimerais, au nom du Comité — on me laissera occasionnellement parler au nom de tous les membres ici présents —, vous remercier de la visite incroyable que nous avons faite. Je sais qu'elle a été très instructive et a déjà permis de répondre à beaucoup de questions, mais nous nous emploierons à en poser quelques-unes de plus.

M. Kmiec va commencer, puis nous enchaînerons.

La parole est à vous.

Tom Kmiec (président, Groupe de travail sur la VPLT et la réhabilitation de l'édifice du Centre, Chambre des communes): Merci, monsieur le président.

J'ai préparé des notes d'allocution. Si vous me le permettez, je vais les présenter.

[Français]

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de présenter cette mise à jour au nom du Groupe de travail sur la vision et le plan à long terme, ou VPLT, pour la Cité parlementaire et la réhabilitation de l'édifice du Centre. Nous reconnaissons le vif intérêt des membres du Comité pour la VPLT concernant l'apparence qu'aura l'édifice du Centre à sa réouverture — les éléments qui resteront familiers, ceux qui seront restaurés ou modernisés et la manière dont le bâtiment sera adapté pour répondre aux besoins futurs — ainsi que pour la question de la gestion des coûts.

Ces considérations ont été au cœur des délibérations du Groupe de travail, qui ont porté en particulier sur la Chambre, les tribunes et les antichambres, sur l'intégration d'installations adaptées aux familles et d'espaces de travail modernes dotés de technologies améliorées pour les députés, ainsi que sur l'amélioration de la circulation, de la sécurité et de l'accessibilité.

Le Bureau de régie interne, ou BRI, a créé le Groupe de travail en mars 2020 afin qu'il examine la réhabilitation de l'édifice du Centre et la VPLT de façon générale et qu'il formule des recommandations. Le Groupe est composé de membres de tous les partis reconnus. Sa présidence est assurée par le Président de la Chambre des communes ou son délégué, et l'administrateur en chef de la Chambre en est le secrétaire. Il appartient au BRI de prendre des décisions définitives, mais le Groupe de travail joue un rôle central en élaborant et en présentant des recommandations au BRI de sorte que les considérations et les exigences parlementaires soient toujours prises en compte dans la VPLT et les projets qui en découlent.

Depuis la comparution du Groupe de travail devant votre comité en 2022, le BRI a approuvé les recommandations relatives à la stratégie de manutention du matériel et au tracé des tunnels. En ce qui concerne l'édifice du Centre et le centre d'accueil du Parlement, le BRI a approuvé l'emplacement des services de restauration, y compris celui d'un nouveau café public, et la création d'un nouvel espace de travail flexible pour les parlementaires dans l'espace intercalaire de la cour centrale. Le BRI a également approuvé la disposition des sièges dans la Chambre et les tribunes, la configuration des antichambres à deux étages, le nombre, l'emplacement et la configuration des bureaux des agents supérieurs de la Chambre et des bureaux parlementaires, ainsi que les processus entourant le traitement des œuvres et des objets d'art. En 2024, des décisions ont aussi été prises concernant l'amélioration de l'accessibilité de la Chapelle du Souvenir et de la tour de la Paix, l'aménagement des halls, l'intégration de capacités multimédias, la circulation et les stratégies de réhabilitation des espaces patrimoniaux et d'aménagement paysager.

Plus récemment, en 2025, le BRI a approuvé la version actualisée de la VPLT. Dans le cadre de cette mise à jour, les députés ont eu un aperçu du travail de planification en cours pour l'îlot 2, c'est-à-dire le quadrilatère bordé par les rues Wellington, Sparks, Metcalfe et O'Connor. L'îlot 2 contient 11 bâtiments, dont 9 sont désignés comme édifices fédéraux du patrimoine, soit l'ancienne ambassade des États-Unis, au 100, rue Wellington, l'annexe de l'édifice Wellington, l'édifice Central, l'édifice de la Metropolitan Life, l'édifice Gibson, l'édifice Hope, l'édifice Edwards, l'édifice Bate et la façade de la succursale postale B. Les travaux dans cet îlot permettront d'aménager des bureaux parlementaires tout en intégrant et en respectant le caractère patrimonial des édifices existants.

De plus, le BRI a approuvé la création d'un espace consacré à la culture et aux cérémonies autochtones dans l'édifice du Centre, et a donné des directives en matière de durabilité et d'optimisation des coûts, entre autres, pour l'aménagement de l'esplanade et le paysagement de l'édifice du Centre.

Le Groupe de travail reste déterminé à faire en sorte que les décisions soient fondées sur les besoins parlementaires, qu'elles respectent le caractère patrimonial de cette institution et de ce site d'importance nationale et qu'elles répondent aux besoins à long terme des députés.

Sur ce, je cède la parole à Benoît Dicaire, dirigeant principal de l'information et responsable des services numériques et des biens immobiliers, qui vous décrira le rôle technique de l'Administration de la Chambre des communes dans le cadre de la VPLT et des projets qui en découlent.

[Traduction]

Benoît Dicaire (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes): Merci, monsieur le président.

Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue Jeffrey LeBlanc, sous-greffier à la Procédure. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de parler de la façon dont l'Administration de la Chambre soutient la Vision et le plan à long terme et la réhabilitation de l'édifice du Centre.

Une partie essentielle de notre travail est de veiller à ce que l'édifice du Centre rénové demeure reconnaissable pour les Canadiens tout en répondant aux besoins fonctionnels et technologiques du Parlement moderne ainsi qu'à ses besoins en matière de sécurité. Cela suppose notamment de soutenir des décisions au sujet d'éléments très importants pour les députés, comme le fonctionnement de la Chambre et son évolution au fil du temps, la conception des antichambres et des tribunes, la protection du mobilier patrimonial, les ajouts, les améliorations et la façon dont on assure la pérennité de l'édifice en voyant à ce qu'il puisse s'adapter aux besoins futurs en matière de croissance et d'accessibilité.

Notre rôle est de veiller à ce que les exigences concernant la sécurité opérationnelle, les technologies de l'information, les locaux, l'accessibilité et les symboles de la Chambre des communes soient pleinement intégrés au projet. Nous travaillons avec Services publics et Approvisionnement Canada et tous les secteurs de service de la Chambre des communes; nous mobilisons des experts de l'ensemble de l'administration dans le cadre de consultations continues pour soutenir les activités de planification de projet, la révision de la conception et les évaluations techniques. Grâce à cette collaboration, le groupe de travail et le bureau obtiennent les renseignements fondés sur des données probantes dont ils ont besoin pour prendre

des décisions éclairées à chaque étape du projet, et nos recommandations sont ancrées dans une expertise opérationnelle.

La participation de l'Administration de la Chambre touche tous les aspects du milieu de travail parlementaire qui soutiennent les activités parlementaires. Cela comprend des exigences en matière d'élaboration et de supervision pour la Chambre, les antichambres et les tribunes, les salles des caucus et des comités, les suites des dirigeants et les bureaux des députés, les espaces patrimoniaux, les réseaux de circulation, l'accessibilité ainsi que l'intégration et la conservation des œuvres d'art et des artefacts.

Nous vérifions les exigences techniques concernant les systèmes multimédias et d'interprétation modernes, ainsi que la sécurité, les services alimentaires, la manutention du matériel, la connectivité et tous les aspects de l'adaptation des espaces de travail. Nous nous penchons aussi sur les liens d'interdépendance du projet et la planification des locaux transitoires, y compris la séquence des travaux liés à l'îlot 2 et à l'édifice de la Confédération.

● (1110)

[Français]

En 2026, le Groupe de travail et le BRI se concentreront sur plusieurs éléments prioritaires de la VPLT et du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre. Parmi ceux-ci figure la poursuite des travaux dans la Chambre, tout particulièrement en ce qui a trait aux configurations des sièges et au soutien du fonctionnement d'une Chambre moderne.

L'année à venir sera marquée par l'avancement des travaux relativement aux arts décoratifs et à l'intégration patrimoniale. De plus, une attention particulière sera accordée aux programmes de soutien associés à l'îlot 2, comme les tunnels, les différents aspects relatifs à la circulation et les exigences fonctionnelles à l'échelle de la Cité parlementaire afin que le réaménagement corresponde aux besoins plus généraux de la Cité parlementaire et à la vision fonctionnelle à long terme du Parlement. Chacun de ces éléments est essentiel pour garantir que la Chambre des communes réponde aux besoins fonctionnels modernes du Parlement tout en préservant son caractère historique.

Ce projet représente une occasion importante, à l'échelle nationale, de renouveler l'une des institutions parlementaires les plus importantes du Canada. L'Administration reste déterminée à fournir au Parlement l'analyse et les conseils techniques nécessaires à la prise de décisions éclairées et responsables.

Je vais maintenant céder la parole à notre collègue Jennifer Garrett, sous-ministre adjointe à Services publics et Approvisionnement Canada, qui vous parlera des aspects de la réalisation du projet qui relèvent de la responsabilité de son ministère.

Jennifer Garrett (sous-ministre adjointe, Cité parlementaire, Services Publics et Approvisionnement Canada): Merci, monsieur le président et membres du Comité.

La Cité parlementaire est le cœur de la démocratie canadienne, une source de fierté pour les Canadiens et un point d'intérêt international.

Ces magnifiques édifices patrimoniaux constituent le milieu de travail central du Parlement. Par conséquent, Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, croit qu'il est essentiel que les parlementaires soient tenus au courant des efforts de modernisation et, fait plus important encore, qu'ils y contribuent.

[Traduction]

À cette fin, j'apprécie l'étroite collaboration que nous avons avec l'Administration de la Chambre des communes pour établir des organes de gouvernance, y compris le groupe de travail des députés sur la VPLT et le Bureau de régie interne. C'est grâce à la participation de ces organes de gouvernance que nous avons pu obtenir des décisions clés à l'appui des exigences parlementaires qui façonnent le programme.

La Vision et le plan à long terme servent de feuille de route et guident la modernisation de la Cité parlementaire. Comme M. Kmiec l'a souligné dans son mot d'ouverture, de nombreuses décisions ont été prises à l'appui de la réhabilitation de l'édifice du Centre et, de manière plus vaste, du programme de la VPLT.

[Français]

Avant de donner un bref aperçu des principaux projets en cours, j'ai le plaisir de vous informer qu'en collaboration avec les administrations parlementaires, SPAC a terminé la mise à jour de la vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire, dont la dernière mise à jour datait de 2006. La nouvelle version de la VPLT met l'accent sur la transformation de la Cité parlementaire en un complexe parlementaire sécurisé et intégré doté de l'infrastructure nécessaire pour appuyer des activités parlementaires modernes tout en insistant sur la préservation du caractère historique de la Cité.

[Traduction]

Le travail que nous faisons va au-delà de la construction: c'est un investissement pour le Canada. À ce jour, environ 5,9 milliards de dollars ont été investis dans les efforts de modernisation de l'ensemble de la Cité parlementaire, ce qui a permis de créer plus de 89 000 emplois à l'appui de la base industrielle du Canada. Les grands projets comme la réhabilitation de l'édifice du Centre et l'aménagement de l'îlot 2 continueront de contribuer à la prospérité économique du Canada.

Je vais maintenant passer au programme de réhabilitation de l'édifice du Centre.

• (1115)

[Français]

Au cœur de cette transformation se trouvent la réhabilitation de l'édifice du Centre et la construction du nouveau centre d'accueil du Parlement du Canada. Ce projet modernisera les capacités parlementaires existantes et fournira de nouvelles capacités, y compris une expérience de classe mondiale pour les visiteurs.

[Traduction]

Je tiens toutefois à assurer au Comité que, lorsque l'édifice du Centre rouvrira, il ressemblera beaucoup à ce qu'il était auparavant. SPAC a adopté des approches de conception délibérées, comme l'isolation des fondations, qui préservent les espaces patrimoniaux. On a élaboré des stratégies de conception intégrées pour chacune des quelque 50 salles patrimoniales spéciales Pearson. Enfin, les boiseries, l'éclairage patrimonial, les vitraux, les fresques et d'autres éléments patrimoniaux de l'édifice du Centre font actuellement l'objet d'une restauration soignée et retrouveront leur place.

Pour ce qui est de la modernisation et de la pérennité, la Chambre des communes sera modifiée afin de pouvoir accueillir un nombre accru de députés, conformément à la Loi sur la représentation équitable. Les bureaux parlementaires et les salles de comité patrimoniales seront modernisés et l'édifice offrira désormais des

fonctions supplémentaires, comme des aires de travail pour les députés qui n'ont pas de bureau dans l'édifice, des salles de réunion et une salle conviviale pour les familles.

[Français]

Maintenant que l'élaboration de la conception est terminée, les efforts de reconstruction progressent rapidement, comme les députés ont pu le constater lors de la visite de ce matin. Près de 17 % des travaux structurels du centre d'accueil du Parlement sont terminés, et 22 % de la reconstruction structurelle de l'édifice du Centre est en cours.

[Traduction]

Enfin, ce projet est construit par des Canadiens et pour le Canada. Y ont contribué, à ce jour, plus de 400 entreprises dont 95 % sont des entreprises canadiennes, et des gens de métier provenant de sept provinces. La part d'acier canadien utilisé pour le projet est actuellement de 65 %, et elle est de 100 % pour le renforcement de la tour de la Paix. J'ai le plaisir d'annoncer que des efforts en cours visent à augmenter considérablement l'utilisation de l'acier canadien grâce à des solutions de fabrication novatrices.

En ce qui concerne l'îlot 2 et la connectivité du complexe de la Cité parlementaire, l'autre grand projet en cours est le réaménagement de l'îlot 2, grâce auquel un ensemble d'immeubles en mauvais état sera transformé en espaces modernes, sécuritaires et accessibles, offrant des locaux essentiels et des infrastructures de soutien aux parlementaires.

En collaboration avec les administrations parlementaires, SPAC a également lancé des projets pour la réalisation de tunnels souterrains sécurisés qui relieront les immeubles au nord et au sud de la rue Wellington, et la réalisation d'une nouvelle installation de maintenance des matériaux.

[Français]

En conclusion, SPAC demeure déterminé à travailler en partenariat avec le Parlement pour fournir une Cité parlementaire moderne, sécurisée et intégrée qui répondra aux besoins relatifs à la démocratie parlementaire et qui sera un endroit accueillant pour les Canadiens pendant de nombreuses années à venir.

Merci, monsieur le président. C'est avec plaisir que je répondrai aux questions des députés.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

J'espérais secrètement que le vice-président dépasserait le temps imparti, mais c'est loin d'être le cas. J'espérais un débordement qui m'aurait donné un atout en poche pour l'avenir, mais il ne s'est pas produit.

Nous passons à M. Cooper, du Parti conservateur, pour six minutes, je vous prie.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Je crois comprendre que les travaux sont censés être terminés en 2031 et que l'ouverture complète est prévue pour 2032. Est-on toujours en voie de respecter ces échéances?

Jennifer Garrett: Je suis heureuse de vous confirmer que vos données sont exactes. Nous avons l'intention de terminer l'essentiel de la construction d'ici 2031.

En nous fondant sur ce que nous avons appris dans le cadre d'autres projets, nous avons l'intention de donner à l'administration du Parlement environ 12 ans pour mettre les systèmes en œuvre dans l'édifice et s'assurer que tout fonctionne...

Tom Kmiec: C'est plutôt 12 mois.

Jennifer Garrett: En effet, pardonnez-moi. On prévoit 12 mois pour la mise en service de l'édifice, l'ouverture étant prévue pour 2032.

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais les micros sont très puissants. Pourriez-vous vous reculer? C'est pour nos interprètes. Vous n'avez pas besoin de vous approcher du micro. Merci.

• (1120)

Michael Cooper: Je vous remercie.

Je vais poser ma prochaine question à Mme Garrett. Elle porte sur l'approvisionnement en matériaux.

Vous avez dit que 65 % de l'acier provenait du Canada. D'où proviennent les 35 % restants?

Jennifer Garrett: Pour clarifier un peu ce point, je vais revenir en arrière. Jusqu'à maintenant, 65 % de l'acier utilisé est canadien, mais nous n'avons pas encore acheté tout l'acier nécessaire pour le travail. Nous continuons donc d'acheter de l'acier conformément au processus de conception qui s'achève.

Michael Cooper: Vous n'avez que...

Jennifer Garrett: Je vais répondre à votre question.

Une partie de l'acier provient des États-Unis et une autre partie de pays plus éloignés, c'est-à-dire d'Europe ou même d'Asie.

Je suis heureuse d'annoncer qu'en fait, nous faisons un travail particulier avec l'industrie de l'acier.

Suis-je encore trop proche du micro? Je n'ai pas eu ce problème lors de mes autres comparutions. Tout va bien maintenant?

Le président: Vos « p » explosent dans le micro. Vous pouvez vous entendre très clairement. Si vous vous assoyez normalement, tout va bien.

Jennifer Garrett: D'accord.

En ce qui concerne ce que nous faisons en ce moment, quand est arrivée la question des droits de douane, nous avons fait un excellent travail avec le gestionnaire de la construction, une coentreprise formée de PCL et d'EllisDon, ainsi qu'avec l'industrie de l'acier, notamment des membres de l'industrie manufacturière canadienne...

Michael Cooper: Je comprends, et je vais vous donner le temps de nous en dire davantage sur certains de ces points, mais je tiens à revenir sur le fait que jusqu'à maintenant, 65 % de l'acier provient du Canada. Quel pourcentage provient des États-Unis à ce jour?

Jennifer Garrett: Si on regarde l'état actuel du projet, le pourcentage est de 45 %, mais la part canadienne grimpera fortement pour arriver, d'ici la fin du projet, à près de 100 % d'acier acheté et fabriqué au Canada.

Michael Cooper: Je suis désolé. Si je vous comprends bien, à ce jour, 45 % de l'acier provient des États-Unis.

Jennifer Garrett: Il provient des États-Unis ainsi que de pays d'Europe et d'Asie.

Michael Cooper: D'accord. Des contre-mesures tarifaires sur les produits de l'acier sont entrées en vigueur le 13 mars de cette année, je crois. Ces contre-mesures font grimper le coût de l'acier. Quelles sont les répercussions de cette augmentation?

Jennifer Garrett: En toute transparence, il faut comprendre que nous sommes encore en train d'acheter de l'acier pour ces travaux. Le seul acier que vous voyez est celui que nous avons sur place et celui que nous avons utilisé pour le renforcement temporaire.

Nous sommes en train d'acheter l'acier qui sera utilisé pour la grande majorité du travail. C'est pourquoi nous pensons qu'au final, nous serons très près d'avoir 100 % d'acier canadien dans ce projet.

Michael Cooper: Je comprends que l'on cherche à privilégier l'acier canadien mais, étant donné que des contre-mesures tarifaires sont imposées, j'essaie simplement de comprendre leur incidence sur les coûts globaux.

Jennifer Garrett: À l'heure actuelle, nous nous attendons à payer des coûts supplémentaires pour l'acier. Nous avons été transparents à ce sujet publiquement.

Michael Cooper: À combien s'élèveraient ces coûts supplémentaires?

Jennifer Garrett: Puis-je expliquer à quoi ils sont associés avant de vous donner les chiffres?

Michael Cooper: J'aimerais avoir un chiffre.

Jennifer Garrett: D'accord. À l'heure actuelle, nous parlons d'un supplément d'environ 6 millions de dollars pour ce programme de plusieurs milliards de dollars. L'idée, c'est que nous allons prendre des produits d'acier canadiens et avoir recours à l'innovation. Une nouvelle méthode de fabrication a été mise en lumière depuis que nous avons commencé à nous demander ce que nous pourrions faire pour canadianiser la production d'acier. Nous sommes en mesure de prendre des produits canadiens et de les souder ensemble en faisant affaire avec des fabricants canadiens, de sorte que le coût additionnel crée, pour les Canadiens, des emplois liés aux capacités de fabrication supplémentaires en matière de soudage de l'acier.

Le président: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Mme Brière pour six minutes.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous et à toutes de nous avoir fait faire cette visite, qui était très intéressante et très fascinante.

Avez-vous rencontré des défis dont vous pourriez nous parler?

Quels défis prévoyez-vous d'ici la conclusion des travaux?

• (1125)

[Traduction]

Benoit Dicaire: Je vous remercie de votre question.

[Français]

Il y a des défis à toutes les étapes d'un tel projet d'envergure. Je vais parler des défis liés au rôle de la Chambre et de l'Administration de la Chambre. Ma collègue va parler des défis associés à la construction, au design, et ainsi de suite.

À la Chambre, il faut toujours assurer un équilibre entre plusieurs facteurs, par exemple entre la sécurité et l'ouverture, ou entre les éléments patrimoniaux et l'aspect fonctionnel, notamment le manque d'espace nécessaire pour assurer la tenue de réunions ou d'événements dans l'édifice. En ce qui concerne l'espace, il y a beaucoup d'activités dans un édifice, et nous devons établir une liste de priorités pour ce qui est de ce qui reste ou non.

Par exemple, aujourd'hui, à la Chambre, il y a une belle cabine d'interprétation. C'était la même chose à l'édifice du Centre où il y avait aussi une cabine d'interprétation. Nous en avons une ici, dans la Chambre intérimaire. Or, dans la nouvelle Chambre, compte tenu de la croissance du nombre de députés, nous n'avons malheureusement pas l'espace nécessaire. Nous devons donc transformer certains éléments. Une régie de télévision qui était associée directement à la Chambre des communes doit maintenant sortir de l'édifice.

Nous devons donc nous pencher sur l'innovation et la transformation pour offrir le même service de façon sécuritaire et fonctionnelle, mais d'une manière différente.

C'est un exemple particulier où il est nécessaire de procéder à une transformation. En effet, nous n'avons pas l'espace nécessaire dans l'édifice, et nous devons nous assurer de donner la priorité aux besoins primaires de l'édifice et à l'espace pour les députés, et non à l'Administration de la Chambre, dans un édifice patrimonial comme l'édifice du Centre.

Je pense que Mme Garrett peut vous donner d'autres d'exemples, notamment par rapport aux défis que représentent les travaux de construction.

[Traduction]

Jennifer Garrett: Étant donné l'état d'avancement du programme, je suis d'accord avec M. Dicaire. Du point de vue de la conception, la Chambre représente pour nous une entreprise et un défi très importants, mais les choses avancent bien.

Pour ce qui est du projet, ceux d'entre vous qui ont participé à la visite d'aujourd'hui ont pu constater que nous faisons beaucoup de travail au sous-sol pour stabiliser l'édifice et ajouter une isolation des fondations afin de pouvoir excaver plus profondément et relier le nouveau Centre d'accueil du Parlement à l'édifice du Centre. Il s'agit probablement de l'une des entreprises les plus exigeantes sur le plan technique et structurel en ce moment à l'échelle mondiale. La dalle passera de cette taille à une taille de plusieurs pieds — environ un mètre et demi de largeur, je dirais. Pendant que nous faisons ce travail, nous devons creuser en tenant compte de la tolérance de trois millimètres applicable à l'immeuble. Nous ne pouvons pas secouer l'édifice pendant que nous creusons en dessous.

Nous serons ravis quand le processus d'excavation sera terminé et que nous pourrons sortir du sous-sol et terminer le renforcement structurel de l'édifice.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Sur le plan environnemental, y a-t-il des cibles de rendement énergétique, par exemple, que vous souhaitez atteindre?

[Traduction]

Jennifer Garrett: Oui, en effet. Nous avons une stratégie globale en matière de durabilité. Nous cherchons à obtenir la cote « or » de la norme LEED et d'arriver à la carboneutralité de l'immeuble. Cela nous amène à adopter des stratégies innovantes. Pour ce qui est du chauffage, nous établissons des liens avec le réseau de l'édifice et nous passons de la vapeur à l'eau chaude, ce qui est positif. Nous établissons ces liens en dehors du projet. Dans le cadre du projet lui-même, je pourrais mentionner des éléments comme le fait de fermer les cours intérieures et d'installer une infrastructure à la fine pointe de la technologie conçue pour s'adapter aux besoins futurs liés aux changements climatiques.

Les choses de ce genre, ainsi que notre filet géothermique, nous permettent d'améliorer considérablement le rendement de l'édifice et, nous l'espérons, le confort des parlementaires.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Sur le plan historique et patrimonial, vous devez certainement faire affaire avec des spécialistes. Je n'ai pas les titres exacts, mais pouvez-vous nous parler un peu de leur travail?

Benoit Dicaire: Cette question revêt deux aspects.

Toute la partie patrimoniale est sous la responsabilité de Mme Garrett et de son équipe, tandis que l'aspect lié aux arts décoratifs est sous la responsabilité des Présidents respectifs de la Chambre des communes et du Sénat, appuyés par la conservatrice ou le conservateur de la Chambre des communes et les équipes spécialisées sur le sujet.

Pour ce qui est des éléments patrimoniaux, Mme Garrett peut parler de son équipe et de certains spécialistes qui font partie de son équipe.

● (1130)

[Traduction]

Jennifer Garrett: Pour tout cela, tant pour le volet conception que le volet construction du programme, nous avons des experts spécialisés au sein de SPAC et de la communauté des entrepreneurs. Notre concepteur principal, Centris, est une coentreprise formée de HOK et de WSP; du côté de la gestion de la construction, nous travaillons avec une coentreprise formée d'EllisDon et de PCL.

De notre côté, nous avons commencé par le processus de conception. Nous avons fait une évaluation approfondie du caractère patrimonial de l'édifice, en retournant directement aux archives. Un mémoire complet consacré au patrimoine décrivait les éléments du bâtiment qui étaient importants et qu'il fallait protéger. Nous en avons donc tenu compte lorsque nous avons commencé la conception.

Nous avons divers conservateurs qui travaillent du côté de la construction et informent aussi le côté conception, puisque le constructeur participe au processus. Il s'agit d'un modèle de prestation intégré. La construction éclaire la conception, ce qui permettra, nous l'espérons, de tirer parti de leçons apprises et d'éviter des coûts futurs, puisque nous obtenons des conseils d'experts dès le début au lieu d'attendre la fin du processus de conception.

Nous avons élaboré des stratégies spéciales pour les 50 salles spéciales Pearson. Je peux confirmer au Comité que nous avons été en mesure de moderniser l'architecture de ces salles patrimoniales ainsi que leurs possibilités techniques, un aspect que dirige M. Dicaire, sans nuire indûment à leur caractère patrimonial.

Le président: Merci beaucoup.

L'hon. Élisabeth Brière: Monsieur le président, j'aurais une très brève question.

Le président: Vous avez largement dépassé votre temps.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Je vais faire écho à mes collègues. La visite a été très appréciée. Je vous remercie de prendre beaucoup de temps pour planifier la suite des travaux.

Ma première question sera pour vous, monsieur Kmiec, du Groupe de travail.

Comme nous le savons, les parlementaires qui siègent aujourd'hui au Parlement ne sont pas ceux qui vont siéger au Parlement dans 50 ans. Il est donc question d'une vision à long terme.

La démographie et le monde changent. Par exemple, il n'y a pas si longtemps, nous n'avions pas d'application pour voter. Un jour, Viviane Barbeau m'a raconté qu'il n'y a même pas 30 ans, il manquait de salles de bain pour les députés femmes, et elles arrivaient parfois en retard pour les votes. Il y a des situations que nous ne pouvons pas encore prévoir.

Quel soutien avez-vous de groupes extérieurs ou d'experts, par exemple, pour vous aider à vous projeter dans l'avenir pour que les décisions prises par des parlementaires qui ne seront plus là soient quand même adaptées aux besoins futurs?

Tom Kmiec: Madame Normandin, vous avez dit que, dans 50 ans, ce ne sera peut-être pas les députés d'aujourd'hui qui siégeront encore au Parlement. Je dirais que la vie de M. Plamondon est la preuve qu'on ne peut pas prévoir le trajet politique. Il est très possible que certains députés soient là dans 50 ans et qu'ils voient la trajectoire qu'ont pris les travaux de construction et celle ayant trait à l'utilisation de la Chambre.

Les experts qui nous assistent sont les greffiers de la Chambre des communes et les membres du ministère qui s'occupe des projets de construction.

Nous nous fions à ceux qui ont été bien plus longtemps que moi présidents de ce sous-comité. Plusieurs autres députés ont été membres de ce groupe de travail. Nous nous appuyons sur les responsables de la construction pour avoir des suggestions sur les personnes à contacter pour donner des avis, que nous versions dans les documents distribués au Comité.

Christine Normandin: J'aimerais avoir vos commentaires sur la question des tunnels qui vont relier le nord et le sud de la rue Wellington.

Présentement, la réunion est publique, alors je comprends que certains éléments d'information pourraient ne pas pouvoir être divulgués, mais j'aimerais avoir vos commentaires sur l'aspect sécuritaire de façon générale.

Ça peut être une amélioration sur le plan de la sécurité, si c'est seulement les députés et les employés qui peuvent utiliser les tunnels, par exemple. Si quelqu'un réussit à s'infiltrer, ça peut devenir problématique. Je pense à la situation où un convoi de camionneurs avait envahi Ottawa il n'y a pas si longtemps. Si les extrémités sont bloquées, ça peut rendre les choses plus dangereuses.

De quelle façon la sécurité sera-t-elle assurée quand les différents bâtiments seront reliés par des tunnels?

Benoit Dicaire: C'est une excellente question. Malheureusement, il n'y a pas grand-chose que je peux dire en public, mais j'aimerais bien vous répondre.

Cela étant dit, ce que je peux dire, c'est que la sécurité des députés et des parlementaires est primordiale dans notre planification à long terme. Plusieurs mesures sont prises pour analyser l'émergence de risques. Le contexte de sécurité a grandement changé entre 2014 et aujourd'hui. Nous devons continuellement nous ajuster aux nouvelles réalités en matière de sécurité et aux nouveaux défis, et nous devons saisir les nouvelles occasions.

Dans ce contexte, les tunnels représentent un défi et des occasions. C'est un élément parmi plusieurs autres qui font partie d'une stratégie intégrée de sécurité pour la Cité parlementaire.

Quand nous parlons de sécurité, nous parlons d'une approche à plusieurs niveaux. Nous devons utiliser les ressources physiques et numériques à notre disposition. Nous avons également un effectif opérationnel, à savoir l'équipe du Service de protection parlementaire, qui s'occupe des besoins opérationnels. Nous devons travailler conjointement pour assurer une approche intégrée de sécurité.

• (1135)

Christine Normandin: Je sais que vous avez échangé avec des représentants de plusieurs Parlements dans le monde pour avoir une idée des bonnes pratiques.

Quels parlements ressemblent un peu à celui du Canada? Il y a des parlements très modernes, qui sont un autre monde. Je sais que le Président de la Chambre a récemment visité celui de Westminster. C'est aussi un autre monde, parce qu'il est particulièrement ancien et on ne peut pas l'agrandir de l'intérieur.

Quels parlements se compareraient au parlement du Canada?

Benoit Dicaire: Je peux parler de certains éléments. Il y a un grand partenariat entre SPAC et nous par rapport à ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Certaines tendances, comme l'expérience visiteur, ont été changées de façon draconienne. Nous sommes très alignés sur les parlements modernes sur ce point.

Les parlements de plusieurs pays sont à différentes étapes de leurs projets de reconstruction. L'expérience visiteur est une tendance, les tunnels en sont une autre. Le contexte de sécurité est un troisième élément de ressemblance, peu importe les parlements où nous allons.

L'équipe de Mme Garrett et moi-même faisons partie d'un réseau qui permet de mettre en commun les leçons tirées quant aux différentes étapes. Quand nous nous parlons, nous nous consolons. Nous observons des situations et des défis très similaires à partir desquels nous sommes capables d'apprendre.

Madame Garrett, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

Jennifer Garrett: SPAC et les administrations parlementaires font partie d'un réseau international. Il est intéressant de constater que de nombreux parlements du monde entier rénovent leur parlement en même temps. Cela nous donne l'occasion de mettre en commun ce que nous apprenons. Fait intéressant, pendant nos rencontres, nous constatons que nous sommes confrontés à des problèmes et à des défis communs. Nos échanges sont donc très riches.

En ce qui concerne le patrimoine, bien que le Parlement de Westminster soit plus grand que le Parlement du Canada, notre patrimoine et nos défis sont très semblables. Il y a aussi des similarités avec la Hongrie.

Lorsqu'il est question de sécurité, d'expérience des visiteurs et de fonctions parlementaires modernes, nous avons tendance à regarder ce que fait le Capitole des États-Unis, mais je dirais que tous les parlements avec lesquels nous travaillons ont quelque chose à nous offrir. Il y a toujours un lien avec ce que nous faisons ici, et nous avons de riches échanges sur divers sujets.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Kram, pour cinq minutes, je vous prie.

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

L'édifice législatif de la Saskatchewan a fait l'objet d'une rénovation assez importante dernièrement. J'ai donc été un peu surpris de voir que, selon l'infographie sur l'achat de produits canadiens, à la page 6 de la présentation, 95 % des 400 entreprises qui travaillent sur le projet représentent à peu près toutes les provinces, sauf la Saskatchewan.

Je me demande ce qui explique cette situation. Qu'est-il arrivé aux fournisseurs potentiels de la Saskatchewan? Pourquoi n'ont-ils pas été choisis?

Jennifer Garrett: Je vais répondre à cette question. Je vous remercie de me donner l'occasion de le faire.

Je dirais qu'il ne faut pas désespérer. Il reste beaucoup de temps avant la fin de ce projet. Notre objectif, c'est que chaque province et chaque territoire soit représenté dans le projet.

Les achats que nous avons faits jusqu'à maintenant concernent seulement l'aspect structurel du projet. Il faudrait que je vérifie, par l'entremise de notre gestionnaire de la construction, s'il y a une entreprise de la Saskatchewan qui a soumissionné mais n'a pas réussi le processus d'appel d'offres. Tous nos processus font l'objet d'appels d'offres gérés par le gestionnaire de la construction.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous espérons que nous pourrions faire passer le message afin que des soumissionnaires et des entreprises de partout au pays participent à cet important programme.

● (1140)

Michael Kram: À ce sujet, en ce qui concerne le fait que « 65 % de l'acier est d'origine et fabriqué au Canada », tel que mentionné à la page 6, je me demandais si les responsables du projet avaient été en communication avec Interpro Pipe and Steel, de Regina. C'est un grand fabricant d'acier de la Saskatchewan.

Il semble que nous achetons de l'acier des États-Unis et que nous payons en plus des droits de douane, alors que beaucoup de métallurgistes de Regina seraient sûrement ravis de travailler sur un projet aussi emballant. Quelqu'un peut-il nous dire s'il y a eu des conversations à ce sujet?

Jennifer Garrett: Le nom de cette entreprise ne me dit rien, personnellement. Je vais vérifier, mais en ce qui concerne ce programme en particulier, nous avons eu beaucoup de conversations avec l'industrie sidérurgique. Cette entreprise y a peut-être participé.

En fait, nous répondrons à votre question avec plaisir. Nous serons également heureux de mettre ces entreprises en lien avec le gestionnaire de la construction afin qu'elles comprennent mieux leurs capacités et soient prêtes à soumissionner pour nos contrats.

Michael Kram: Très bien. Je communiquerai sûrement avec vous à ce sujet.

Je dois préciser que je n'ai pas participé à la visite d'aujourd'hui, mais je l'ai fait il y a quelques semaines. Ce projet semble vraiment excitant et fascinant. J'ai été particulièrement intéressé par certains des renforcements qu'on fait pour protéger la structure contre les tremblements de terre et l'activité sismique.

Je crois savoir qu'en 2010, la région d'Ottawa a connu un tremblement de terre important qui a atteint cinq sur l'échelle de Richter. Je me demande quelle sera l'intensité maximale des tremblements de terre auxquels la structure pourra résister une fois le projet terminé.

Quelqu'un pourrait-il faire un commentaire à ce sujet?

Jennifer Garrett: Je peux volontiers parler du renforcement structurel, mais étant donné que cette réponse comprend des données sur la structure, ce qui touche la sécurité, je préfère informer le Comité en privé de la force des secousses sismiques prévue dans le travail de conception.

Permettez-moi simplement de dire que, étonnamment, Ottawa se trouve dans la deuxième zone sismique en importance au pays et que les exigences du code sont très strictes. Nous avons fait un exercice délibéré. C'était au tout début du programme, lorsque nous avons constaté que, comme il s'agissait d'un édifice patrimonial, nous avions un choix à faire. Fallait-il renforcer le bâtiment à partir du haut pour qu'il puisse résister à des tremblements de terre de telle ou telle force? Le code indique la force des tremblements de terre auxquels nous devons nous préparer et ce à quoi l'immeuble doit pouvoir survivre après cet événement. C'est l'information que nous pouvons vous fournir en privé, en dehors de la réunion.

Nous avons fait un exercice très délibéré, et nous avons choisi une méthode d'isolation des fondations. C'est une nouvelle méthode pour la région d'Ottawa, mais ce n'est pas une innovation, puisqu'elle est déjà utilisée sur la côte Ouest et dans la région du Pacifique, dans les zones sismiques.

Nous avons choisi cette méthode parce que l'isolation des fondations permet d'absorber les chocs. Nous n'avons donc pas à rigidifier la partie supérieure autant qu'il faudrait le faire autrement, ce qui protège les espaces patrimoniaux. Si nous avions choisi de rigidifier l'édifice pour qu'il résiste aux chocs, cela aurait eu une incidence catastrophique sur les espaces patrimoniaux en hauteur.

Michael Kram: Monsieur le président, ai-je le temps de poser une brève question à M. Kmiec, que vous pourriez interrompre? Cela pourrait bien fonctionner pour...

Le président: Il vous reste cinq secondes, que vous êtes en train de gruger.

Michael Kram: Monsieur Kmiec, avez-vous des commentaires?

Tom Kmiec: Est-ce au sujet de la protection contre les tremblements de terre, monsieur le président?

Le président: J'aimerais savoir, plus précisément, si l'édifice pourra résister à l'activité sismique causée par la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

Tom Kmiec: Comme je le dis aux autres occupants du fauteuil, nous sommes de pauvres victimes de vos comportements à tous.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à M. Louis pour cinq minutes.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui et de nous avoir permis de visiter l'édifice du Centre. C'était la première fois que je voyais l'avancement des travaux, et j'ai trouvé cela fort intéressant.

C'est une occasion importante et historique de moderniser le Parlement. L'un d'entre vous a d'ailleurs souligné qu'il s'agit d'un investissement au Canada. Nous parlons d'espaces modernes, sécuritaires, accessibles et intégrés... C'est une véritable occasion de se réinventer.

D'entrée de jeu, vous avez parlé de milliers d'emplois et de 400 entreprises canadiennes.

Madame Garrett, vous avez indiqué que la majeure partie de l'acier que nous utilisons est canadien, et que c'était déjà le cas avant les récents bouleversements. Vous prévoyez désormais privilégier l'approvisionnement en acier canadien.

Pouvez-vous nous expliquer comment les entreprises peuvent participer? Cela semble être à la fois une source de fierté et de création d'emplois.

• (1145)

Jennifer Garrett: Dans le cadre des travaux effectués à l'édifice du Centre et dans la Cité parlementaire, nous avons toujours accordé la priorité aux ressources canadiennes. Le projet est réalisé en grande partie par des travailleurs canadiens, et nous privilégions les matériaux et l'expertise d'ici chaque fois que cela est possible. Dans le contexte actuel, nous avons intensifié nos efforts, et c'est pour-

quoi nous accordons une grande importance à l'acier canadien et aux possibilités qu'il offre.

Je vais être honnête avec vous: cela a été pour nous un véritable exercice d'apprentissage. Nous avons téléphoné aux représentants de l'industrie sidérurgique pour discuter avec eux, et je peux dire sans hésiter qu'ils étaient très heureux de cet appel.

Nous avons eu plusieurs échanges, qui leur ont permis de mieux comprendre nos exigences et qui nous ont aidés à évaluer leurs capacités. C'est là que nous avons eu l'idée... et cela va au-delà du travail que nous faisons dans la Cité parlementaire.

Je suis désolée si je vais trop loin, mais permettez-moi de vous faire part de ce que j'ai appris. L'une des capacités que nous avions autrefois au Canada et que nous avons perdue au fil du temps, c'est la capacité de produire de l'acier à larges ailes sans soudure. C'est un élément très important dans les projets de construction. Rétablir cette capacité exigerait beaucoup de temps et d'investissements. L'industrie devra prendre cette décision.

Entretemps, nous avons déterminé qu'il était possible d'utiliser des éléments en acier produits au Canada et de les transformer en profilés à larges ailes. C'est notamment ainsi que nous en sommes arrivés là. Nous y sommes parvenus en exposant notre défi et en indiquant que nous souhaitions travailler avec l'industrie pour trouver une solution.

Tim Louis: Je ne sais pas qui est le mieux placé pour répondre à cette question. Nous avons pu entrer dans l'édifice et nous rendre jusqu'au sous-sol pour examiner les lieux. Nous avons pu voir ce que les gens ne voient pas de l'extérieur. Pour le public, le Parlement paraît essentiellement inchangé, mis à part la présence de quelques grues.

Quelqu'un peut-il m'expliquer ce qui va se passer avec la tour de la Paix de l'édifice du Centre? Les travaux de restauration débiteront très bientôt. À quel moment commenceront-ils, que fera-t-on exactement et quelle est la durée prévue? Je pose la question pour que les gens qui passent devant sachent ce qui se passe.

Jennifer Garrett: Pour situer un peu les choses avant d'aborder la question de l'acier — et je doute que vous puissiez le voir à partir de la caméra de la Colline —, si vous allez sur le site et regardez du côté de la clôture de chantier, vous verrez un immense trou que l'on est en train de remplir: c'est l'emplacement du futur Centre d'accueil du Parlement. Nous en sommes maintenant au deuxième niveau, ce qui signifie que le niveau inférieur est déjà terminé. Nous coulons le béton du deuxième niveau. Le trou se remplit progressivement.

À l'intérieur de l'édifice, nous travaillons activement au renforcement de la structure — vous avez sans doute aperçu les barres d'armature — ainsi qu'à l'excavation sous le bâtiment. Des travaux structurels sont en cours partout. À l'extérieur — parce que la Colline du Parlement demeure un important attrait touristique et un moteur économique majeur pour l'industrie du tourisme —, nous avons effectué, avant même le lancement officiel du projet, un important travail de coordination pour permettre la tenue d'événements comme la relève de la garde et pour assurer l'éclairage de l'édifice. Bref, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que les activités puissent avoir lieu malgré les travaux.

Nous avons volontairement commencé les travaux de maçonnerie — qui se poursuivent activement — à l'arrière de l'édifice afin de préserver le plus longtemps possible la vue sur la façade. Malheureusement, nous sommes toutefois rendus au moment où il faut amorcer les travaux à l'avant de l'édifice et autour de la tour de la Paix.

Si vous regardez la caméra de la Colline aujourd'hui, vous verrez que les échafaudages commencent à prendre forme du côté est. Cet hiver et au printemps, des échafaudages seront installés à l'avant de l'édifice pour permettre la restauration de la maçonnerie, ainsi que la réparation et le remplacement des fenêtres, etc.

Tim Louis: Il ne me reste que quelques secondes, mais pour les enfants de tous âges qui nous regardent, comment pouvons-nous accéder à la caméra de la Colline?

Jennifer Garrett: Il suffit de taper « caméra de la Colline » sur Google pour l'afficher. C'est disponible sur le site Web de SPAC.

Le président: Merci beaucoup. Voilà un bel exemple de question de cinq secondes.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Dicaire, vous avez parlé du déplacement des interprètes et de la régie. C'était une des questions que je voulais poser.

Nous savons que le rôle des interprètes est de soutenir le travail des députés. Aussi importants soient-ils, ils ne prennent pas beaucoup de place. J'aimerais avoir vos commentaires sur les avantages et les désavantages de déplacer les interprètes ainsi que la régie, ce que je connais moins bien.

Par exemple, quand il y a eu la mise sur pied du programme d'interprétation à distance, nous avons des défis quant au délai d'interprétation. Peut-être que les interprètes avaient plus de difficultés, puisqu'ils n'avaient pas accès directement à ce qu'ils pouvaient voir auparavant.

Sur quelles considérations la décision de ne pas avoir d'interprétation sur place s'est-elle basée?

• (1150)

Benoit Dicaire: C'est une excellente question.

Nous travaillons en partenariat avec le Bureau de la traduction à toutes les étapes de l'élaboration de la transformation de l'interprétation simultanée. Nous l'avons fait pendant la pandémie, ce qui a notamment abouti à l'interprétation à distance. C'était la première innovation obligatoire dans le contexte où nous devons travailler.

Dans le contexte actuel, il est vraiment question d'espace. La programmation de l'édifice présente un certain défi qui nous force à aller dans cette direction. L'actuelle maturité de la technologie nous permet de le faire en offrant une expérience similaire. Nous allons potentiellement offrir un meilleur environnement ergonomique pour les interprètes, un environnement centralisé ayant des installations modernes, qui permettront de répondre aux besoins pour les 40 ou 50 prochaines années.

En ce qui a trait à la régie, c'est différent. En ce moment, il y a de la convergence dans l'industrie. Auparavant, l'industrie était très traditionnelle sur le plan de la technologie audiovisuelle et de la télévision. Maintenant, il y a vraiment de la convergence sur le plan technologique. Je pense notamment à la technologie IP, qui est en

train d'évoluer. C'est aussi une question de coûts. C'est vraiment l'occasion de nous intéresser aux économies d'échelle que nous pouvons faire pour nous retrouver dans une situation où nous pouvons offrir le même niveau de qualité.

Il y a quelques années, nous tenions des réunions de comités en audio. Maintenant, toutes les réunions des comités sont en mode vidéo. Le contexte de webdiffusion s'approche de plus en plus de la qualité d'une production télévisuelle. Une production télévisuelle coûte plus cher, et cela nécessite plus de personnel. C'est différent sur le plan de la technologie, mais, grâce aux avancées technologiques, nous avons quasiment une qualité égale.

Nous allons dans cette direction pour offrir de meilleurs services, mais tout en étant conscients des besoins en ressources et en qualité.

Christine Normandin: J'aimerais avoir vos commentaires sur le nombre de salles de conférence et de bureaux destinés aux députés qu'il y avait dans l'ancienne version du parlement par rapport au nombre prévu dans la nouvelle version.

Quels besoins ont changé entre l'ancienne version du parlement et la nouvelle?

Benoit Dicaire: On avait donné la priorité aux bureaux des députés dans l'édifice du Centre. Nous avons retenu une leçon pour cet édifice, soit de donner la priorité aux besoins de bureaux pour les parlementaires et les fonctionnaires de la Chambre dans des endroits stratégiques situés à proximité de la Chambre et des salles prévues pour les réunions des comités les plus utilisées. Nous en avons fait une priorité.

Vous allez donc voir moins de bureaux réservés à l'Administration de la Chambre. Il y a moins d'activités possibles, ce qui nous pousse à faire les choses de façon différente. Nous avons moins d'espace pour des régies, et nous installons plus de bureaux pour les députés. Nous devons donc faire un compromis là-dessus.

Dans l'édifice du Centre, il y a des espaces patrimoniaux, à savoir le bureau du premier ministre, le bureau du chef de l'opposition, et ainsi de suite. Ce sont des endroits sans grands changements, mais la modernisation du code, notamment, va changer l'accessibilité. Un bureau parlementaire prend donc un peu plus d'espace, mais c'est semblable à ce que vous avez vu dans l'édifice Wellington aujourd'hui ou dans l'édifice de la Bravoure, deux édifices qui ont été modernisés au cours des dernières années. Vous verrez des similarités, mais la priorité est accordée à un nombre plus élevé de bureaux pour les députés et de salles de conférence.

Vous verrez aussi des endroits où un député n'a pas nécessairement de bureau, mais où il peut aller travailler avec d'autres personnes. Certains endroits sont partagés avec les sénateurs dans le nouvel édifice du Centre, ce qui permet d'échanger entre parlementaires dans des endroits précis sans avoir à se déplacer pour aller dans le bureau d'un député ou d'un sénateur.

Christine Normandin: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Jackson, vous avez la parole pour cinq minutes.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Monsieur le vice-président, je suis heureux de vous voir. J'ai adoré la visite de ce matin.

J'ai mentionné à certains d'entre vous que j'ai été député à l'Assemblée législative du Manitoba. Nous menons aussi un projet de rénovation des fondations de notre édifice, et il est très intéressant de comparer les travaux réalisés le long des rivières Assiniboine et Rouge au Manitoba avec ceux entrepris aux abords de la rivière des Outaouais. Ce sont des projets très différents, qui présentent chacun leurs propres défis.

Ma première question porte sur certains éléments patrimoniaux dont vous avez parlé. Vous avez dit qu'il y avait 50 pièces originales conçues par Pearson. Est-ce exact? Seriez-vous en mesure de déposer une liste de ces 50 pièces? Je suis très curieux. J'ignorais qu'il y en avait autant.

• (1155)

Benoît Dicaire: Oui, nous pouvons la déposer. Nous l'avons.

Grant Jackson: Merci beaucoup.

En ce qui concerne les étages supérieurs, je sais que j'ai déjà posé certaines de ces questions, mais je veux simplement m'assurer qu'elles figurent au compte rendu.

J'ai cru comprendre, d'après les rumeurs qui circulaient sur la Colline, que les étages supérieurs de l'édifice refléteraient peut-être davantage les couloirs de l'édifice de l'Ouest, par exemple les cloisons sèches, la peinture et d'autres éléments des couloirs et des bureaux. J'aimerais simplement savoir si ce sera le cas. Est-ce qu'une partie de l'édifice ressemblera à l'édifice de l'Ouest, ou reviendra-t-on entièrement aux murs de pierre massifs que nous avions autrefois?

Jennifer Garrett: Je peux vous assurer que les étages supérieurs seront exactement les mêmes qu'avant la fermeture de l'édifice.

Il est important de signaler au Comité que l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Centre se trouvaient dans des états initiaux très différents avant le début de leurs travaux de réhabilitation respectifs. Malheureusement, l'édifice de l'Ouest a subi, dans les années 1950, une réhabilitation provisoire qui a éliminé l'ensemble de ses éléments patrimoniaux intérieurs. C'est pourquoi l'intérieur de l'édifice de l'Ouest diffère autant de celui de l'édifice du Centre.

Pour l'édifice du Centre, nous avons pris soin de retirer toutes les pierres et de les identifier. Nous savons précisément d'où elles proviennent et nous les remettons à l'endroit exact où elles ont été prises. Ainsi, les étages supérieurs devraient vous paraître exactement comme avant la fermeture.

Grant Jackson: En tant que fier Manitobain, je me dois de vous demander ce qu'il advient de toute cette pierre et si vous avez dû vous procurer de la nouvelle pierre de Tyndall au Manitoba, son lieu d'origine, pour remplacer des éléments qui étaient irréparables.

Jennifer Garrett: Je suis fière de dire qu'une grande partie de la pierre utilisée à l'intérieur est de la pierre de Tyndall du Manitoba. Lorsque nous devons nous en procurer, c'est vers le Manitoba que nous nous tournons.

Grant Jackson: Très bien.

Pour ce qui est de l'acier utilisé dans la construction, on a posé beaucoup de questions à ce sujet. Je crois avoir déjà demandé à quelqu'un — que je ne vois pas parmi vous aujourd'hui — quelle quantité d'acier a été nécessaire pour renforcer les fondations de l'édifice. On parlait d'environ 200 000 tonnes métriques, si je ne me

trompe pas. C'était un chiffre colossal. Il serait important que le Comité puisse avoir cette information, si vous êtes en mesure de la fournir.

Jennifer Garrett: Nous avons pu obtenir cette information pour vous avant la séance. À moins que je ne me trompe — et nous le préciserons si c'est le cas —, je crois qu'il s'agit de 2 000 tonnes. Je me fie à ce qu'on m'a dit lorsque nous étions sur le site.

Grant Jackson: Pour ce qui est des espaces et des éléments architecturaux que Pearson avait volontairement laissés vierges, le programme prévoit-il d'en faire sculpter certains avant l'ouverture? Comment ce processus se déroule-t-il?

Compte tenu de l'évolution du pays depuis la construction de l'édifice, je veux m'assurer que, si les différentes régions du pays sont représentées à l'échelle provinciale, les artistes du Manitoba le seront tout autant que ceux des autres provinces, ou que les images de notre province seront tout aussi présentes. Je suis curieux de savoir comment se déroulera le processus d'élaboration.

Benoît Dicaire: Je peux peut-être répondre à la première partie de la question. Le partenariat avec Jennifer nous sera très utile à cet égard.

En matière d'art décoratif, une structure de gouvernance précise a été mise en place. Elle relève des Présidents du Sénat et de la Chambre, en collaboration avec le groupe de travail des députés. Lorsqu'une œuvre est commandée ou qu'un élément décoratif existant doit être modifié, un processus de consultation est lancé, puis tout doit être approuvé par les bureaux des Présidents. Voilà pour l'aspect de la gouvernance, qui vise à jeter les bases.

Notre travail actuel porte sur la restauration. En partenariat avec l'équipe de Jennifer, le sculpteur du Dominion, qui est un employé de SPAC, est responsable de la réhabilitation des aspects patrimoniaux liés aux objets d'art décoratif et aux sculptures en particulier. S'il y a une occasion d'intégrer une nouvelle œuvre d'art, nous travaillons avec le pouvoir exécutif et l'administration parlementaire, puis le processus de gouvernance est mis en œuvre une fois l'examen terminé. Toutefois, à l'heure actuelle, cette gouvernance est surtout centrée sur la restauration des composantes patrimoniales de l'édifice.

Les œuvres d'art décoratif mobiles, comme les peintures, ont été entreposées à Patrimoine Canada à des fins de conservation, et elles font actuellement l'objet d'un examen en vue de leur réhabilitation et de leur restauration. Les conservateurs sont mis à contribution. Il y a un conservateur qui relève de la Chambre des communes et du Sénat. À l'heure actuelle, ils participent tous à ces travaux précis.

La structure de gouvernance est donc maintenant établie. Il y a une possibilité, et il s'agirait de travailler en partenariat, surtout en ce qui concerne les sculptures, avec l'équipe que Jennifer dirige.

• (1200)

Le président: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à M. Wilkinson. Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Je remercie les témoins de leur présence.

Permettez-moi d'abord de faire un bref commentaire. Je suis heureux d'entendre que la priorité est accordée à l'acier canadien. De toute évidence, à un moment où le secteur canadien est menacé, il est essentiel non seulement d'acheter de l'acier canadien, mais aussi de montrer l'exemple en tant que gouvernement du Canada.

J'ai une question au sujet de l'approvisionnement, qui rejoint en partie celle de M. Kram. Les appels d'offres lancés à Ottawa sont surtout visibles pour les entreprises de l'Ontario et du Québec. Qu'avez-vous fait en matière de communication pour veiller à ce que les entreprises de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et d'autres régions du pays en soient également informées?

Jennifer Garrett: D'abord et avant tout, sachez que tous nos appels d'offres sont rendus publics. Comme pour les marchés du gouvernement du Canada, ils sont affichés sur des plateformes accessibles à tous.

Nos constructeurs, EllisDon et PCL, se chargent de l'approvisionnement en fonction des plans de conception qui leur sont remis. Ce sont des entreprises présentes à l'échelle nationale. Nous leur avons demandé d'activer leurs réseaux partout au pays. Nous avons eu plusieurs discussions avec eux. Ils comprennent bien l'objectif. D'ailleurs, pour ce qui est des entreprises autochtones, nous payons un conseiller chez PCL afin d'établir des liens avec les communautés algonquines et faire en sorte que des entreprises autochtones puissent aussi obtenir des contrats. Nous réalisons de bons progrès à cet égard.

C'est exactement ce que nous faisons en ce moment. Nous surveillons attentivement lesquels des provinces et des territoires participent au programme. Nous rappelons constamment à nos entrepreneurs l'importance de disposer d'une bonne connaissance du marché, notamment pour les industries situées à l'extérieur de ce que j'appellerai la région de la capitale nationale. Je préciserai toutefois, en à la défense de notre gestionnaire des travaux, que certaines entreprises de l'extérieur de cette région choisissent, pour des raisons commerciales, de ne pas soumissionner. Nous n'y pouvons pas grand-chose. Notre rôle consiste à veiller à ce que les processus d'approvisionnement soient transparents et à fournir l'information nécessaire pour permettre aux entreprises de décider si elles souhaitent soumissionner ou non.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Peu d'entre nous autour de cette table ont déjà travaillé dans l'édifice du Centre. L'un des enjeux majeurs de cet édifice était son manque d'accessibilité. Que fait-on pour garantir que le futur édifice du Centre sera nettement plus accessible?

Jennifer Garrett: Cela fait justement partie de la conception et du travail que nous faisons dans l'ensemble de la Cité parlementaire, et c'est quelque chose dont nous sommes très fiers.

Commençons par parler des Canadiens qui viennent voir le Parlement à l'œuvre. Avant la fermeture, ni la Chambre ni les tribunes publiques n'étaient accessibles. Une fois l'édifice rouvert — et je rappelle au Comité qu'une grande partie de l'aménagement de la Colline fait partie du programme et que sa conception est maintenant terminée —, tous les visiteurs pourront accéder à la Colline depuis la rue Wellington, passer par le nouveau Centre d'accueil des visiteurs, faire l'objet d'un contrôle de sécurité et se rendre dans les deux Chambres pour voir le Parlement à l'œuvre.

Nous avons conçu la Chambre de manière à ce que... Je dirais, pour prendre un peu de recul, que l'un des principes directeurs du programme est d'offrir un accueil digne à tous les visiteurs. Cela si-

gnifie que, dans la mesure du possible, les personnes en situation de handicap pourront vivre la même expérience que les autres. En ce sens, les Chambres seront accessibles, tout comme les salles de comité.

Nous travaillons avec Normes d'accessibilité Canada. Dans certains cas, nous allons même au-delà des exigences du code. Nous mettons à l'essai de nouvelles technologies, comme des élévateurs intégrés. Nous menons actuellement un projet pilote dans l'édifice de l'Est pour tester cette technologie. Concrètement, il ressemble à un escalier jusqu'au moment où il se transforme en plateforme élévatrice. Nous étudions ce type de dispositifs, par exemple, pour permettre aux parlementaires d'accéder aux antichambres de la Chambre, ce qui n'était pas possible auparavant. Nous envisageons également leur utilisation pour l'entrée cérémonielle de l'édifice du Centre.

La mobilité n'est qu'un des aspects que nous examinons. Nous nous penchons sur l'ensemble des enjeux liés à l'accessibilité et travaillons en étroite collaboration avec les administrations parlementaires. Nous tenons compte des déficiences visuelles et auditives et des défis liés à la neurodiversité chaque fois que cela est possible. Il arrive que ces considérations entrent en conflit, mais nous faisons de notre mieux, et je crois que nous sommes à l'avant-garde dans ce domaine.

• (1205)

L'hon. Jonathan Wilkinson: Me reste-t-il du temps?

Le président: Non.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jonathan Wilkinson: Vous êtes trop sévère, monsieur le président.

Le président: Oui, je le suis. C'est bien. J'aime entendre cela de la part des libéraux. Cela va me donner un peu de crédibilité.

Monsieur Van Popta, vous avez cinq minutes.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci.

Je remercie les témoins de leur présence et des renseignements importants qu'ils nous fournissent. Merci également pour la visite. C'était froid, mais très instructif.

J'aimerais poser une question à la personne qui a préparé les diapositives qui nous ont été distribuées. D'accord, c'est Mme Garrett.

J'ai commencé à lire cela hier, et je me suis arrêté dès le premier point sous la rubrique « Vision et plan à long terme ». On peut y lire que « 5,9 milliards de dollars ont été investis à ce jour, créant plus de 89 000 emplois ». Cela ne me semble pas crédible. Je ne sais pas s'il s'agit d'une erreur — « 89 000 emplois » —, surtout qu'aujourd'hui, lors de la visite et encore une fois pendant cette réunion, on nous a dit qu'environ 700 personnes travaillent actuellement sur le site, et que ce nombre devrait doubler pour atteindre 1 500. Si on multiplie cela par 10, on arrive à 15 000 années-personnes, ou peu importe comment vous appelez cela. On est très loin des 89 000 emplois indiqués.

Pourriez-vous nous expliquer comment vous êtes arrivés à ce chiffre? Et s'il porte à confusion, pourriez-vous le préciser ou le corriger?

Jennifer Garrett: Il n'y a pas de confusion. Je maintiens ce chiffre.

Je pense qu'il est important de donner un peu de contexte avant de répondre à la question. Je rappelle au Comité que la vision et le plan à long terme sont en place depuis quelques décennies. Leur élaboration remonte à 2001. La dernière mise à jour avait été réalisée en 2006, et nous venons tout juste d'en terminer une autre. Il s'agit d'une stratégie visant à moderniser la Cité parlementaire du Canada sur plusieurs décennies, et ces chiffres reposent sur les investissements en capital. L'édifice de l'Ouest, par exemple, est pris en considération dans ces données, tout comme la réhabilitation de l'édifice du Sénat du Canada.

Pour calculer ces chiffres, SPAC utilise une méthode reconnue par le ministère des Finances et par l'industrie, soit un ratio de 15 000 années-personnes par milliard de dollars. C'est ainsi que nous sommes arrivés à ce résultat.

Nous serions heureux de fournir au Comité la ventilation détaillée. Je dirais que l'édifice du Centre, à lui seul, selon ces calculs reconnus par le ministère des Finances et les pratiques de l'industrie, génèrera environ 70 000 années-personnes d'emplois supplémentaires.

Tako Van Popta: Quel est le coût total du projet, du début à la fin? L'édifice du Centre, si je comprends bien, coûte 5,9 milliards de dollars, mais pour l'ensemble du projet, qui créera 89 000 emplois, quel est le coût total?

Jennifer Garrett: Je n'ai pas le coût total du projet. En revanche, je peux vous fournir les données qui ont mené au chiffre de 89 000, pour situer les choses dans leur contexte.

Comme je l'ai mentionné, il s'agit d'une stratégie qui s'échelonne sur plusieurs décennies. Le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement était l'un des principaux aboutissements de la vision et du plan à long terme de 2006. Aujourd'hui, la mise à jour de 2025 met plutôt l'accent sur la transformation de la Cité en un complexe destiné aux 50 % de parlementaires qui seront au sud de la rue Wellington, la construction d'un réseau de tunnels, par exemple, la manutention du matériel et d'autres projets d'immobilisations.

La raison pour laquelle je dis ne pas connaître le coût total, c'est que même une fois cette phase d'infrastructure terminée, il restera encore du travail à faire. À ce jour, nous avons rénové 11 édifices et ce nombre continuera d'augmenter. Par exemple, l'édifice de la Confédération, où certains d'entre vous ont peut-être des bureaux, a désespérément besoin d'être remis en état. Or, cela ne pourra pas être fait avant le milieu des années 2030. C'est le prochain projet que nous planifions. Je ne peux donc pas fournir une estimation pour l'instant, puisque nous n'en connaissons ni la portée ni le coût.

Je serai heureuse de vous fournir une ventilation des investissements effectués à ce jour, de leurs retombées et des emplois créés. Je ne cherche pas à éluder la question; il s'agit simplement d'un programme évolutif, et d'autres coûts ainsi que d'autres projets s'ajouteront avant que nous ayons terminé l'ensemble de cette modernisation.

• (1210)

Tako Van Popta: Si nous pouvions obtenir ces chiffres, ce serait très utile pour moi, parce que j'ai encore de la difficulté à comprendre les 5,9 milliards de dollars et les 89 000 emplois. Il y a manifestement un élément qui m'échappe.

J'ai d'ailleurs une autre question concernant le document que nous avons reçu de l'analyste, et d'ailleurs je vous en remercie. Cela

concerne la gouvernance de la vision et du plan à long terme. Je vais en citer un extrait. On peut y lire que l'ampleur du projet « est énorme, et c'est un défi technique. La difficulté la plus importante, cependant, est la complexité de la gouvernance. Le pouvoir législatif est chargé de déterminer les exigences du projet (portée), tandis que le pouvoir exécutif, représenté par le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, est responsable du budget et du calendrier. »

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il s'agit du principal défi du projet? Les défis structurels, techniques et architecturaux sont considérables. Qu'est-ce qui fait de celui-ci le défi le plus important?

Benoit Dicaire: Merci, monsieur Van Popta. C'est une question intéressante.

Le Parlement regroupe plusieurs institutions: la Bibliothèque du Parlement, le Sénat, la Chambre des communes et le Service de protection parlementaire. Celles-ci partagent des responsabilités opérationnelles et travaillent dans les mêmes édifices.

SPAC est le responsable du projet, et l'Administration de la Chambre exerce une autorité fonctionnelle relativement aux besoins de la Chambre. Ainsi, l'Administration du Sénat s'occupe des exigences fonctionnelles du Sénat et représente les sénateurs, la Bibliothèque est responsable de l'expérience des visiteurs et le SPP veille à la sécurité opérationnelle. Il faut donc concilier diverses exigences. À cela s'ajoutent le processus de consultation et la structure de gouvernance mise en place, qui exigent la participation des parlementaires tant du côté de la Chambre des communes que du côté du Sénat, et cela crée une complexité avec laquelle SPAC doit composer pour pouvoir prendre des décisions en temps opportun.

C'est un élément essentiel de la gouvernance, et je ne voudrais pas en minimiser l'importance. Les parlementaires doivent participer. D'après mes vingt années d'expérience dans la réalisation de tels projets, les résultats sont toujours meilleurs lorsque les parties concernées participent au processus. Nous cherchons donc à trouver le juste équilibre entre la consultation, la validation et la participation des parlementaires aux décisions, tout en veillant à ce que celles-ci soient prises en temps opportun afin de limiter les coûts et de préserver l'intégrité de ces programmes.

Jennifer, vous avez sans doute quelque chose à ajouter.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti, mais je vous remercie beaucoup.

Madame Brière, allez-y, je vous prie.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Dicaire, je vous remercie de toutes vos réponses.

Des éléments seront-ils ajoutés pour reconnaître les Premières Nations ou est-ce que des emplacements particuliers leur seront offerts?

Benoit Dicaire: La création d'une salle consacrée aux cérémonies a été approuvée par le BRI. Une reconnaissance territoriale a été entérinée par le BRI au cours de la réunion de juin. Il existe donc des éléments qui visent à reconnaître les Premières Nations au sein de l'édifice.

Je ne sais pas s'il y a autre chose à ajouter, mais nous en sommes rendus là.

L'hon. Élisabeth Brière: Qu'est-ce qui va arriver à l'actuelle Chambre transitoire dans l'édifice de l'Ouest?

Benoît Dicaire: C'est une excellente question.

Ça n'a pas encore été déterminé. Cette décision relève de l'Administration de la Chambre des communes. Elle devra décider de la façon dont elle réutilisera cet espace pour l'avenir.

• (1215)

L'hon. Élisabeth Brière: Nous pourrions y mettre de l'opposition.

Avez-vous trouvé un journal des années 1920 dans les murs?

[Traduction]

Jennifer Garrett: Oui, nous avons trouvé des journaux de l'époque. J'utilise le mauvais terme; je suis désolée. Nous avons découvert beaucoup moins d'objets derrière les murs que ce à quoi nous nous attendions, comme des paquets de cigarettes. Nous avons retrouvé des feuilletons. Est-ce que j'utilise le bon terme? Bref, nous avons trouvé très peu de choses.

La découverte la plus impressionnante que nous ayons faite jusqu'à présent provient en réalité de l'extérieur de l'édifice. Avant le début des travaux, nous avons mené de vastes fouilles archéologiques et trouvé de nombreux artefacts dans le sol. Certains d'entre eux ont d'ailleurs été présentés dans le cadre de Portes ouvertes Ottawa, lorsque nous avons accueilli des gens sur le site.

L'objet le plus intéressant que nous avons trouvé est un couteau datant d'avant l'arrivée des Européens. Nous l'avons trouvé dans le sol remanié du côté est de l'édifice. Nous avons collaboré avec les administrations et les Algonquins pour l'identifier. Il s'agit d'un *mòkomàn*. Le Parlement doit d'ailleurs décider, à la demande des Algonquins, s'il sera exposé dans le nouveau Centre d'accueil du Parlement.

Tim Louis: Je trouve très inspirant de voir des députés qui ont des bébés et de jeunes enfants et qui assument à la fois leurs responsabilités familiales et leurs responsabilités envers notre pays et nos lois. Vous avez évoqué la volonté de favoriser la conciliation travail-famille à l'avenir. C'est un concept assez large. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet et nous dire quels types de mesures sont envisagés?

Benoît Dicaire: Monsieur Louis, c'est un élément important. La démographie a évolué au fil du temps, et les députés ont demandé des services et des installations mieux adaptés aux familles. Vous avez pu constater les efforts déployés en ce sens dans l'édifice de l'Ouest. Nous en avons tiré certaines leçons. Nous devons continuer d'être à l'écoute des parlementaires et essayer de concilier la vie familiale et la vie publique.

En ce qui concerne ces installations, grâce aux vastes consultations menées auprès de nos équipes et des caucus, ainsi qu'à la collaboration du groupe de travail et du Bureau de régie interne, je pense que nous avons réalisé des progrès. Pour ce qui est de l'édifice du Centre, nous avons une salle familiale qui est déjà intégrée à la conception. Située à proximité de la Chambre, elle sera accessible et offrira des services adaptés aux besoins futurs des parlementaires qui ont de jeunes enfants.

Tom Kmiec: Je pense que les antichambres à deux niveaux aideront également ceux d'entre nous qui amènent parfois leurs enfants

sur la Colline du Parlement. Il sera plus facile de les garder à un étage différent de celui où se trouvent les bureaux des whips, et cela facilitera la communication avec les députés et le personnel responsable des équipes des leaders. En fait, avoir une antichambre à deux niveaux pour chaque côté représente un gros avantage. Les députés pourront y amener leurs enfants pour une courte durée — avec l'autorisation des whips, bien sûr, car ce sont eux qui gèrent ces lieux. Cela simplifiera la vie de ceux d'entre nous qui amènent leurs enfants sur la Colline du Parlement.

Tim Louis: C'est formidable. Merci.

Comme je l'ai dit, j'apprécie cela. Cela rendra le Parlement plus accessible et incitera davantage de personnes à se porter candidates.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Christine Normandin: Merci. Je ne les utiliserai peut-être pas toutes.

Madame Garrett, j'en profite pour vous remercier de l'aspect familial de la visite. Nous avons eu cette discussion pendant la visite. Je vous en suis reconnaissante.

Nous en avons déjà discuté pendant la visite, mais, au bénéfice de l'ensemble du Comité, j'aimerais avoir vos commentaires sur le respect des coûts liés au projet.

Quelles ont été les surprises en cours de route?

Jusqu'à quel point respecte-t-on les coûts?

Lorsqu'il est possible qu'il y ait un dépassement de coûts, de quelle façon compense-t-on cela? Est-ce qu'on apporte d'autres changements?

J'aimerais avoir une idée générale de l'état de la situation.

[Traduction]

Jennifer Garrett: Nous avons établi le budget de base à la fin du processus de conception schématique en 2021. Beaucoup de choses se sont passées depuis. Nous subissons une inflation importante qui n'avait pas été prévue. Cela dit, à l'heure actuelle, le budget établi pour le programme se situe entre 4,5 et 5 milliards de dollars, et nous nous efforçons de rester dans cette fourchette.

À cette fin, nous venons de mener un exercice avec la Chambre des communes en vue de réaliser des gains d'efficacité pour le programme. Maintenant que nous avons terminé le processus d'élaboration de la conception, qui s'est achevé cet automne, nous allons nous atteler à l'évaluation des coûts du programme. À la fin de chaque phase de conception, nous réévaluons les coûts, et nous aurons une meilleure idée au printemps prochain de notre situation par rapport au budget.

Nous n'avons dépensé que 1,4 milliard de dollars des 4,5 à 5 milliards prévus. Nous faisons donc tout notre possible pour éviter que les coûts ne se répercutent sur le programme.

• (1220)

[Français]

Christine Normandin: À ce sujet, y a-t-il eu des changements d'orientation en cours de route, ce qui aurait notamment permis de réduire certains coûts ou de corriger le tir?

Même si nous sommes relativement au début de l'exercice, pourriez-vous nous dire quelles modifications ont déjà été apportées?

[Traduction]

Jennifer Garrett: Nous avons apporté une multitude de petites modifications, comme le passage d'une norme platine à une norme or en matière d'étanchéité. Il s'agit de petits bâtiments. Lorsque nous examinons un bâtiment, nous tenons toujours compte du programme. Que pouvons-nous faire au niveau du bâtiment de base avant d'envisager d'influer sur le programme parlementaire?

L'une des pressions financières que vous constaterez — cette information a été rendue publique, car elle figure dans les rapports trimestriels publiés sur notre site Web — est que les travaux que nous effectuons au sous-sol ont des répercussions sur les coûts et le calendrier, ce qui soulève des défis. Les coûts des travaux d'excavation augmentaient. Il était logique d'en réduire l'ampleur. Nous voulons limiter ces coûts. Cette décision a été prise avec les administrations parlementaires, et a récemment été approuvée par le Bureau de régie interne. Nous avons ainsi réduit le volume des travaux d'excavation.

Cela nous a amenés à modifier certains éléments du programme. Par exemple, je pense notamment à la salle Charles Lynch, qui se

trouvait auparavant dans l'édifice du Centre et qui est désormais prévue au niveau B2 du Centre d'accueil du Parlement. Tout au long du processus de conception, elle a toujours été prévue à cet endroit, car nous pouvons y offrir des capacités de diffusion à la fine pointe de la technologie, mais nous l'avons déplacée dans le cadre de la conception.

Toutes les exigences parlementaires fondamentales ont été respectées, mais nous avons réussi à réduire l'ampleur des travaux d'excavation et la pression financière du programme, qui est le plus grand défi auquel nous avons été confrontés jusqu'à présent.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, madame Garrett.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier les témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>